

Recommandations de pose pour des dalles AGRI-CONNECT

Note: Nos conseils techniques (oraux ou écrits), ainsi que les éventuelles instructions de pose, sont donnés uniquement à titre d'information et n'engagent pas notre responsabilité. Ils ne dispensent pas le client de son obligation d'effectuer une mise en œuvre correcte et professionnelle de nos produits et ne remplacent en aucun cas les prestations d'un planificateur agréé.

Domaines d'application

Les dalles de voie agricole sont conçues pour une charge par roue de 5 tonnes (=SLW 30). La vitesse maximale autorisée ne doit pas dépasser 20km/h.

Les chemins qui sont consolidés avec des dalles de voie agricole doivent être réalisés de manière à ce que les véhicules ne puissent pas causer de dommages. Pour ce faire, une planification technique complète est nécessaire. Celle-ci doit comprendre un cahier des charges complet et clair, une exécution des travaux conforme aux règles et un contrôle de qualité complet. Si nécessaire, des plans de pose détaillés doivent être établis avec toutes les données pertinentes. Dans certains cas, il peut être nécessaire de fournir un justificatif statique des dalles de voie agricole.

Soubassement

Le soubassement doit avoir une capacité de charge suffisante.

Couche de base

La couche de base doit être conçue en fonction des charges prévues et présenter une résistance élevée à la déformation afin d'éviter que l'extrémité sans charge ne cède et ne se soulève. Sans cette résistance élevée à la déformation de la couche de base, des déformations peuvent se produire dans le revêtement de surface et les dalles de voie agricole peuvent être endommagées.

L'écart par rapport à la planéité de la surface de la couche de base ne doit pas dépasser 10 mm sur une distance de mesure de 4 mètres. Si les valeurs requises pour la position et la planéité conformes au profil ne sont pas atteintes, un reprofilage n'est autorisé qu'après un ameublissement préalable.

La mise en œuvre de mélanges de granulats congelés n'est pas autorisée.

Pour la couche de base, il convient d'utiliser exclusivement des granulats concassés présentant une résistance élevée aux sollicitations mécaniques.

La couche de base doit présenter une capacité portante élevée (résistance mécanique aux déformations de courte durée) et une stabilité suffisante (résistance aux déformations permanentes).

Il convient d'atteindre une valeur E_{v2} d'au moins 180MN/m² tout en conservant une perméabilité à l'eau suffisante. La valeur du rapport des modules de déformation E_{v2}/E_{v1} doit être $< 2,2$.

Lit de pose

Le rôle du lit de pose est notamment de transférer les charges appliquées dans les dalles de voie agricole vers le support avec une résistance suffisante à la déformation. Le lit de pose se charge également de compenser les faibles écarts d'épaisseur des dalles de voie agricole.

Le matériau de lit de pose doit être composé de granulats 0/8 en tenant compte des TL Pflaster-StB. Le matériau de lit de pose ne doit pas pénétrer dans la couche de base. Pour ce faire, la stabilité du filtre par rapport au matériau de la couche de base doit être démontrée conformément à la ZTV Pflaster-StB.

Le lit de pose définitivement compacté doit avoir une épaisseur de 3 cm avec des écarts dimensionnels admissibles de ± 1 cm. Le lit de pose doit être pré compacté et il est interdit de marcher ou de rouler dessus

Pose des dalles de voie agricole

Avant de commencer la pose des dalles de voie agricole, il convient de vérifier une nouvelle fois si le support est adapté. Si le support n'est pas adapté, les dalles de voie agricole ne doivent pas être posées.

La pose des dalles de voie agricole n'est autorisée que sur un support entièrement hors gel.

Les dalles de voie agricole sont emballées sur des palettes. Ces palettes portent la date de fabrication. Elles ne peuvent être mises en charge au plus tôt que 14 jours après cette date.

Pour la pose, nous recommandons d'utiliser des pinces de pose adaptées au produit. Veuillez-vous informer auprès des commerces spécialisés.

Pour la pose de courbes, des documents détaillés doivent être demandés le cas échéant.

Il faut éviter les coupes des plaques de voie en utilisant des éléments complémentaires chaque fois que cela est possible. Cela vaut également pour les éléments de courbe.

Pour les éléments coupés, le rapport entre la longueur totale et la largeur totale ne doit pas être supérieur à 2,0. Les cales avec un angle $< 45^\circ$ ne sont pas autorisées.

Lors de la pose de dalles de voie agricole dans les courbes, il convient de respecter la largeur de joint de 8 mm. Les éléments de courbes fabriqués en usine permettent de réaliser des rayons particuliers dans les règles de l'art.

Un effet de liaison suffisant ne peut se former que si l'on utilise un matériau de jointoiment approprié, qui présente une résistance élevée à la fragmentation et une stabilité de filtration suffisante par rapport au support. Les granulats 0/8 selon les TL Pflaster StB sont appropriés.

Le remplissage complet des joints a une influence décisive sur la durabilité du chemin avec des dalles de voie agricole.

Les dalles de voie agricole doivent être posées sur toute leur surface sans inclinaison sur le lit.

Il faut veiller à ce que les dalles soient posées de manière suffisamment serrée pour garantir une imbrication suffisante, c'est-à-dire que la largeur des joints doit toujours être de 8 mm avec une tolérance de ± 2 mm.

Il faut éviter le contact direct des dalles entre elles (pas béton contre béton !). La largeur de joint prescrite de 8 mm doit impérativement être respectée, même si les dentures présentent une largeur inférieure. Pour respecter la largeur des joints, il est recommandé d'utiliser des gabarits de jointoiment ("fers à joint"). Les gabarits de jointoiment ne doivent être retirés que juste avant le remplissage des joints.

Au début de la pose, les dalles doivent être protégées contre le basculement et le déplacement et être adaptées au niveau de hauteur du chemin existant.

L'altitude de chaque élément doit être choisie de manière à ce que la voie se trouve sur un terrain équilibré.

Il y a ainsi suffisamment de masse de terre végétale sur les côtés, ce qui évite de devoir démarrer et basculer en arrière pour obtenir des masses supplémentaires. Ces démarrages et basculements peuvent entraîner des surcharges et donc des ruptures de plaques.

Il est donc recommandé, avant la pose des dalles, de réserver latéralement les masses de terre nécessaires au remplissage de la voie intermédiaire et des accotements. Cela permet d'éviter une charge éventuellement trop importante des véhicules, camions de chantier...

La première mise en charge doit être effectuée par un camion (poids total maximal de 20 t) qui passe lentement en avant sur les panneaux, afin que les assemblages de ces panneaux ne soit pas trop sollicités lors de la première pression.

Après le remplissage et le compactage des masses de terre (immédiatement après la pose), il faut semer immédiatement afin d'obtenir un enracinement rapide et d'éviter le ruissellement.